

L@ PUCE À L'OREILLE Avril 2013 n°38

Bulletin d'information de Grenoble



cgt industrie:

Durant la semaine du 8 avril, plusieurs éléments ont confirmées la nécessité de faire de la défense de notre avenir industriel et de nos emplois une **PRIORITE ABSOLUE**

- Dans la réunion publique que la CGT a faite à Grenoble le 9 avril avec l'Union Départementale 38 et la Fédération Métallurgie CGT, nos collègues italiens nous ont expliqué que les 2600 emplois de la société Micron (formée pour une part de la partie "Mémoire" de ST, externalisée en 2007), sont menacés. Un site près de Rome de fermeture (ou de rachat par LG Fonderie, qui avaient déjà racheté ATMEL...). A Agrate, une partie des emplois serait réintégrée dans ST (ça rappelle quelque chose), l'autre...

Les mémoires en Italie, la téléphonie en France, voici deux secteurs au cœur de l'innovation technologique, et nécessitant de grosses usines de pointe, qui sont menacés d'extinction.

- On rappelle le récent article de Usine Nouvelle s'interrogeant sur "ST Fabless dans 5 ans ?"...
- En début de semaine, le gouvernement est venu visiter ST Tours, en chômage partiel chronique depuis des années ... pour célébrer "L'innovation"...
- Aux USA, le mouvement de réindustrialisassions se poursuit, à l'inverse de la France et de l'Europe comme l'indique un article de LR dans le journal Les Echos.

CONCLUSION: il faut vraiment s'emparer de cette question de l'avenir et des emplois.

^{र्ट्डा} Comité Central d'Entreprise :

Le Comité Central d'Entreprise a été convoqué à Paris les 16 et 17 avril pour une réunion extraordinaire avec comme ordre du jour :

« Information du CCE en vue d'une consultation au titre des articles L 2323-6 et L 2323-19 du code du travail, sur un projet d'évolution des organisations de STMicroelectronics et ST Ericsson en France »

^{र्खुं।} REPRESENTATIVITE :

Le 29 mars dernier, le Haut Conseil du dialogue social a rendu publique la mesure d'audience syndicale au niveau national interprofessionnel. A cette occasion, le Haut Conseil a remis le résultat agrégé des élections professionnelles pour chaque convention collective.

Dans le champ professionnel de la métallurgie auquel appartient STMicroelectronics (conventions territoriales + convention ingénieurs et cadres + convention sidérurgie), la *CGT* est la première organisation syndicale avec 29,48% des suffrages (cf. tableau 1) devant la *CFDT* à 25,64%.

Tableau 1 : métallurgie (territoires + ingénieurs et cadres +sidérurgie)

Insrits	Votants	Suffrages valablement exprimés	CGT	CFDT	FO	CGC	CFTC
1159078	800574	742999		190485 25,64 %			



Gartner vient de dévoiler un <u>rapport</u> portant sur le chiffre d'affaires des acteurs du secteur des semiconducteurs pour l'année 2012. Au niveau mondial, il accuse une baisse de 2,6% en 2012 par rapport à 2011 pour s'établir à 299,9 milliards de dollars.

STMicroelectronics recule d'une place... pour l'instant.

Table 1. Top 10 Semiconductor Vendors by Revenue, Worldwide, 2012 (Millions of Dollars)

Rank 2011	Rank 2012	Vendor	2011 Revenue	2012 Revenue	2011- 2012 Growth (%)	2012 Market Share (%)
1	1	Intel	50,669	49,089	-3.1	16.4
2	2	Samsung Electronics	27,764	28,622	3.1	9.5
6	3	Qualcomm	9,998	13,177	31.8	4.4
4	4	Texas Instruments	11,754	11,111	-5.5	3.7
3	5	Toshiba	11,769	10,610	-9.8	3.5
5	6	Renesas Electronics	10,650	9,152	-14.1	3.1
8	7	SK Hynix	9,388	8,965	-4.5	3.0
7	8	STMicroelectronics	9,635	8,415	-12.7	2.8
10	9	Broadcom	7,160	7,846	9.6	2.6
9	10	Micron Technology	7,643	6,917	-9.5	2.3
		Others	151,343	146,008	-3.5	48.7
		Total Market	307,773	299,912	-2.6	100.0

Source: Gartner (April 2013)

CHSCT EXTRAORDINAIRE:

Le CHSCT a reçu de nombreux témoignages d'inquiétudes en lien avec la dangerosité de l'avenue des Martyrs mise en évidence par le décès d'une jeune cycliste le 26 mars 2013. La direction refusant de répondre au droit d'alerte émis par un des élus du CHSCT, quatre élus on fait valoir leur droit à un CHSCT extraordinaire qui a été fixé au 17 avril :

« (...) des élus du CHSCT ne sont pas très sûrs que la Direction ait bien compris l'urgence de la situation et l'inquiétude des salariés que le CHSCT en tant que Institution Représentative du Personnel essaye de vous remonter.

En effet, au-delà du droit d'alerte émis par l'un de ses membres, c'est bien certains élus qui sont inquiets de la situation à risque sur l'Avenue des Martyrs.

Les élus ont des bribes d'informations, reçoivent les inquiétudes des salariés, constatent qu'un nombre importants de collègues continuent à fréquenter à vélo ou à pied des zones à haut risque, ne savent quasiment rien des démarches entreprises par la direction pour ne serait-ce que contribuer à la réduction de ces risques.

Aussi, en complément de la divergence d'appréciation exprimée par la DRH qui en soit aurait déjà dû justifier un CHSCT extraordinaire, nous vous demandons de programmer dans les plus brefs délais un CHSCT extraordinaire (art. L4614-10) avec comme ordre du jour :

« Information du CHSCT sur les actions menées par ST Grenoble pour contribuer à la sécurité des salariés empruntant l'avenue des Martyrs en période de travaux ».

Nous demandons aussi si vous en êtes d'accord, que soit conviée à cette réunion toute personne qualifiée ayant à gérer la sécurité sur ce chantier afin de nous éclairer sur les mesures de sécurité prises suite au dernier accident mortel. »

Les élus CGC au CHSCT ont refusé de s'associer à cette demande.

[©] ACCORD AGIRC-ARRCO DU 13 MARS 2013 :

Après une longue négociation et un front syndical exigeant du MEDEF une augmentation des cotisations, un accord sur les retraites complémentaires AGIRC et ARRCO a finalement été signé par 3 organisations syndicales : CFDT, CFTC, FO. La CGT et la CGC ont jugé cet accord trop déséquilibré, en défaveur des salariés et retraités, et ont décidé de ne pas le signer.

Le contenu de l'accord du 13 mars

· Le front syndical, emmené par la délégation CGT sur l'exigence d'une augmentation des taux de cotisation, a tenu jusqu'au bout sur ce point, ce qui ne s'était pas vu depuis près de 20 ans. Ces taux augmenteront donc de 0,1% en 2014 et 2015 tant pour les cotisations salariales que sur les cotisations patronales (ce mot est usurpé car ce sont bien les salariés qui créent cette richesse, pas les dirigeants des entreprises).

Cette augmentation de cotisation permettra l'acquisition de points de retraite supplémentaires contrairement à ce que souhaitait le MEDEF.

• Mais une partie de l'accord est très défavorable aux retraités et enclenche un processus de baisse du pouvoir d'achat des retraités, dangereux pour l'avenir : leurs pensions n'augmenteront pas aussi vite que l'inflation pendant 3 ans.

L'augmentation sera de 0,5% pour les pensions AGIRC et 0,8% pour les pensions ARRCO. On observe encore une fois la stratégie du MEDEF : s'attaquer en priorité à la retraite des cadres, soi-disant privilégiés, pour mieux s'en prendre ensuite à tous les salariés.

© CADRES & FORFAITS JOUR : FAISONS LES COMPTES

Un site a été édité pour créer le débat autour du forfait en jours et du temps de travail des cadres. Il vise à fournir les références syndicales et juridiques sans prétendre à l'exhaustivité. En attendant sa finalisation, on peut visionner un reportage intéressant sur le rôle de l'encadrement, sa souffrance et quelques pistes de réflexion sur des alternatives possibles : http://www.forfaitsjours.fr/

cgi Un brin d'humour :

